

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

### **2024-12-02-01 Ouverture de la séance**

### **2024-12-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

### **2024-12-02-03 Adoption du dernier procès-verbal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté.

### **2024-12-02-04 Liste des déboursés du mois de novembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 305 767,39 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

### **2024-12-02-05 Correspondance (dons)**

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 novembre 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

#### **2024-12-02-05.1 Dons**

##### Club de natation Les Otaries de Bonaventure

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage qu'un appui financier de 100 \$ soit versé au club de natation Les Otaries de Bonaventure en guise de commandite pour le club afin d'encourager les jeunes à pratiquer un sport compétitif qui les passionne et leur permettre de compétitionner à l'extérieur de la région.

##### Club des 50 ans et plus

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 175 \$ soit versé au Club des 50 ans et plus de la Municipalité de Saint-Siméon afin de les aider à défrayer les coûts de leur souper de Noël.

Journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une commandite de 75 \$ soit versée pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel.

OMH de Saint-Siméon

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un soutien financier de 100 \$ soit versé à l'OMH de Saint-Siméon pour la fête de Noël pour les locataires du HLM.

Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Siméon à titre de membre de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs pour l'année 2025.

Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre de la CRÉGÎM, pour un montant de 75 \$.

**2024-12-02-06 Refinancement d'un emprunt de 98 300 \$  
Adjudication**

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de refinancer le solde de l'emprunt pour le Règlement d'emprunt numéro 353-08, et ce, pour une période de cinq ans;

ATTENDU les propositions reçues le 28 novembre 2024 de la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs (4,29 %) et de la Banque Royale du Canada (6,15 %);

ATTENDU QUE la soumission présentée par la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'ACCEPTER cette proposition pour un montant de 98 300 \$, au taux de 4,29 %, pour un terme de cinq (5) ans;

QUE monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient désignés à titre de signataires de la Municipalité à cet effet.

**2024-12-02-07 Adoption du Règlement numéro 529-24  
Sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de  
Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 529-24, sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter, en date du 2 décembre 2024, le règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, lequel est identifié sous le numéro 529-24 et inscrit au livre des règlements.

**2024-12-02-08 Adoption du Règlement numéro 530-24  
Modifiant le Règlement numéro 509-22, sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 530-24, modifiant le Règlement numéro 509-22, sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter, en date du 2 décembre 2024, le règlement modifiant le Règlement numéro 509-22, sur la gestion contractuelle, lequel est identifié sous le numéro 530-24 et inscrit au livre des règlements.

**2024-12-02-09 Adoption du Règlement numéro 531-24  
Décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 531-24, décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter, en date du 2 décembre 2024, le règlement décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2024-2025, lequel est identifié sous le numéro 531-24 et inscrit au livre des règlements.

**2024-12-02-10 Avis de motion – Règlement numéro 532-24  
Décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2024 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 532-24, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2024 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2024-12-02-11 Liste des taxes municipales 2024 dues**

Tel que prévu par la loi, une liste de taxes municipales dues a été préparée par la directrice générale et greffière-trésorière;

La liste comprend 39 dossiers totalisant un montant de 36 693,32 \$.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que, lorsque la MRC de Bonaventure le demandera, les dossiers qui n'auront pas été réglés lui soient transférés aux fins du processus prévu de vente pour taxes municipales impayées.

**2024-12-02-12 Calendrier des séances 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi, à l'Hôtel de Ville, et débuteront à 19 h 30 :

- Lundi 13 janvier
- Lundi 3 février
- Lundi 3 mars
- Lundi 7 avril
- Lundi 5 mai
- Lundi 2 juin
- Lundi 7 juillet
- Lundi 11 août
- Lundi 8 septembre
- Mercredi 1<sup>er</sup> octobre
- Lundi 10 novembre
- Lundi 1<sup>er</sup> décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**2024-12-02-13 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)  
Volet Redressement / dossier no ZGE87744  
Avis d'intention de terminer les travaux autorisés et échéancier**

ATTENDU l'aide financière maximale de 3 178 577 \$ octroyée dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date de la lettre d'annonce de la ministre, soit le 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE les travaux prévus à l'année 1 du plan triennal PIIRL de la MRC de Bonaventure pour le programme PAVL, impliquant la réfection du 2<sup>e</sup> rang, le remplacement de divers ponceaux et la mise en place d'enrobé bitumineux ne sont pas terminés en date du 2 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme à la ministre que les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de la période de douze mois à partir de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme à la ministre son intention de terminer les travaux autorisés et que ces travaux devraient être terminés au mois d'août de l'année 2025.

**2024-12-02-14 Programme d'aide à la voirie locale  
Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription  
électorale (PPA-CE)  
Approbation des dépenses**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses, d'un montant de 12 986 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2024-12-02-15    Déneigement Donat Bujold  
Autorisation de déneigement – route Poirier**

ATTENDU la demande reçue de Déneigement Donat Bujold et de la confirmation d'assurance jointe à ladite demande;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à respecter les modalités du Règlement numéro 531-24;

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'AUTORISER Déneigement Donat Bujold à effectuer le déneigement de la route Poirier à partir du 4<sup>e</sup> rang jusqu'à la limite de Saint-Alphonse, et ce, pour l'hiver 2024-2025;

D'AUTORISER que la Municipalité effectue occasionnellement le déneigement de ce secteur dans le but d'élargir le chemin, et ce, seulement en cas de besoin et sous réserve d'approbation du Conseil.

**2024-12-02-16    Club des Chevaliers de la Motoneige  
Droits de passage – hiver 2024-2025**

ATTENDU la requête reçue du club Les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond Inc. demandant des droits de passages pour la saison 2024-2025;

ATTENDU QUE le Club a fourni une preuve de sa police d'assurance responsabilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon accorde les droits de passages suivants pour la saison 2024-2025 :

1. Chemin du 4<sup>e</sup> rang Ouest à partir de la division de Caplan jusqu'au chemin Paquet.
2. À partager avec les utilisateurs et les motoneigistes : une partie du 4<sup>e</sup> rang Ouest à partir du chemin Paquet sur une distance de 125 mètres vers l'Est (lot 5 595 749).

**2024-12-02-17    TECQ 2019-2023  
Programmation de travaux n°5**

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024.
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

#### **2024-12-02-18    Autres sujets**

##### **2024-12-02-18.1    Office municipal d'habitation Approbation du budget révisé**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 3 212 \$ pour l'année 2024.

#### **2024-12-02-19    Période de questions**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Cinq (5) personnes étaient présentes.

#### **2024-12-02-20    Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 35.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale